Diagmania
VOS OBLIGATIONS, NOTRE SERVICE !

01 45 97 29 01
contact@diagmania.fr
diagmania.fr

Vérification périodique des installations de gaz combustible

La vérification obligatoire concerne les particuliers mais surtout les entreprises.

Obligatoire

Une réglementation impose une vérification des installations fonctionnant au gaz naturel.

Pour qui ?

La vérification obligatoire concerne les particuliers mais surtout les entreprises.

Comment se déroule le contrôle ?

Pourquoi ?

Afin de lutter contre des accidents liés au gaz, fuites, explosions; conséquences d'un mauvais entretien.

Les points de contrôle ?

Installations de production d'eau chaude, chaudière, cuisine industrielle, chauffage aérotherme, machines industrielles.

Par qui ?

Le contrôle ne peut pas être réalisé par le propriétaire. Il doit être réalisé par un professionnel qualifié ou à un organisme de contrôle agrée.

Quel rapport ?

À l'issue de ce contrôle, un technicien va remettre une attestation au chef d'établissement.

La réglementation

- décret n° 2016-1104 du 11 août 2016
- loi n°2014-366 du 24 mars 2014 dite Loi Alur
- articles L 134-6 à -8 du Code de la Construction et de l'Habitat

La validité

Une vérification périodique annuelle.